

*Habillement des surveillants.* Prison centrale de Gand. Fourniture des  
chaussures. (C. 4 déc. 1894.)

1894

*Classification des prisons.* (A. 22 mars 1894.)

1894

Conférences du personnel. Classement moral des détenus. Objets à porter  
à l'ordre du jour. (C. 15 janv. 1894.)

*Prison centrale de Gand. Visites aux détenus. Règlement. (C. 16 oct. 1894.) Voy. Quartier de discipline. Visiteurs.*

1894

*Mariage des détenus.* Autorisation réservée au département de la  
justice. (C. 17 fév. 1894.)

*Costume pénal.* (C. 16 oct. 1894.) *Voy. Comparation en justice.*

*Détenus électeurs.* Maintien en prison. Sursis à l'exécution des peines de courte durée. Détenus préventivement. Libération provisoire. Intervention de la magistrature. (C. 12 et 22 oct. 1894.)

1885  
1886

**Personnel.** Surveillants. Augmentation de traitement. (A. 3 avril 1885.)  
Id. Candidats. Minimum de taille. Nécessité d'une certaine sévérité  
dans les examens. (C. 18 janvier 1886.) Voy. *Uniforme.*

*Transport des détenus.* Transports pendant la journée du dimanche  
limités au cas de nécessité réelle et absolue. (C. 16 mars 1895.)

*Transfèrement.* Réquisitoires de translation aux dépôts de mendicité ou maisons de refuge de détenus ayant subi une peine d'emprisonnement. Indication de la durée et du motif de la peine. (C. 15 août 1895.)

*Condamnés militaires.* Envoi aux directeurs des prisons par MM. les auditeurs militaires des extraits des jugements définitifs portant privation de la liberté. (C. 1<sup>er</sup> février 1895.) — Libération des condamnés militaires. Avis à M. l'auditeur général et à MM. les auditeurs militaires. (C. 19 juill. 1895.) — Militaires condamnés à l'emprisonnement et transférés isolément dans une localité autre que celle de leur garnison. Constatation de l'identité. (C. 21 et 30 sept. 1895.)

*Contrainte.* Moyens de contrainte à appliquer aux détenus méchants ou furieux. (C. 20 juin 1895.)

1895

*Congés.* Dispositions réglementaires. (C. 15 avril 1895.)

1895

*Détenues.* Exploration corporelle sommaire. (C. 29 mars 1895.)

*Emprisonnement.* Exécution de la peine de l'emprisonnement subsidiaire.

(C. 8 fév. 1895.)

*Habillement des surveillants.* Burnous. Durée. (C. 6 déc. 1895.) —  
Camisoles de futaine (C. 29 oct. et 31 déc. 1895.) — Gilet de mol-  
leton. (C. 26 nov. 1895.) — Id. Durée. (C. 31 déc. 1895.)

*Cantine.* Usage de la cantine. Suppression. Exception pour certains  
objets. (C. 4 mai 1895.)

1895

*Ameublement.* Chambres des surveillants. (C. 8 fév. 1895.)

*Milice.* Commis et surveillants appelés sous les drapeaux, jouissance du traitement pendant le mois du départ pour l'armée et celui de la reprise du service administratif. (A. 5 oct. 1895.)

*Journal officiel.* Suppression du renvoi à la régie du *Moniteur* à la fin de l'année. (C. 20 mars 1893.)

*Frais d'entretien des indigents.* États. Envoi d'une copie à M. le gouverneur du Luxembourg. (C. 28 déc. 1895.)

*Prison centrale de Gand.* Quartier de discipline. Statistique des libérations anticipées. (C. 14 mars 1893.) — Enfants mis à la disposition du gouvernement. Mise en liberté. Formules à employer pour les rapports. (C. 18 mars 1893.)  
 Voy. ECOLES DE BIENFAISANCE. *Evasions.*

*Service domestique.* Détenus employés aux travaux domestiques (cuisiniers ou aides-cuisiniers). Distribution de bière ou de café. (C. 12 janv. 1895.)

*Service sanitaire.* Informations. Transmission à MM. les présidents des commissions médicales provinciales. (C. 17 juill. 1895.) — Places de pharmacien aux prisons centrales de Louvain et de Gand et à la prison de Saint-Gilles. Création. (A. 14 déc. 1895.) — Infirmerie. Devoirs et attributions du pharmacien et des infirmiers. Règlement. (A. 16 déc. 1895.)

*Service religieux* des jours de fêtes. Fixation des heures. (C. 27 mars  
1895.)

*Surveillants malades.* Extension de l'admission au régime de l'infirmerie.  
(C. 4 avril 1895.) — *Voy. Personnel.*

1895

*Surveillance de la police*. Condamnés. Renseignements. (C. 27 déc. 1895.)

1895

*Sorties des chefs surveillants.* Règlement. (C. 16 mars 1895.) — *Sorties des jours de fêtes.* (C. 27 mars 1895.) — *Sorties des surveillants.* Suspension. Indication des motifs au rapport journalier. (C. 6 juill. 1895.)

1895

1896

*Comptabilité.* Travail des détenus. Mode de recouvrement des quittances à payer par les entrepreneurs. (C. 18 juin 1895 et C. 20 fév. 1894, p. 431.) — Frais d'habillement et d'équipement des surveillants. Armement du personnel. Dépenses pour munitions d'armes. Mode d'imputation. (C. 22 déc. 1896.)

1895  
1896

*Classification.* Détenus par voie de correction paternelle. Envoi des internés des arrondissements d'Audenarde, de Turnhout et de Nivelles dans les prisons cellulaires de Gand, de Malinès et de Namur. (C. 29 janv. 1895.) — Détenus politiques. Bulletin de renseignements. (C. 26 avril 1895.) — Condamnés de l'arrondissement de Marche de plus de deux mois jusqu'à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 24 mai 1895.) — Id. Condamnés de l'arrondissement de Verviers. (C. 30 août 1895.) — Condamnés (garçons) mineurs de 18 ans. Maintien au quartier des jeunes condamnés jusqu'à l'âge de 21 ans accomplis. (C. 5 janv. 1896.) — Condamnés de l'arrondissement de Bruxelles de plus de trois mois sans dépasser six mois d'emprisonnement. Id. Détenus en état de détention préventive condamnés à trois mois ou moins d'emprisonnement. Détention à la prison de Saint-Gilles. (C. 29 janv. 1896.) — Condamnés de l'arrondissement de Nivelles à plus de trois mois jusqu'à six mois d'emprisonnement. Maintien à la prison de Nivelles. Condamnés du même arrondissement pour faits contraires aux mœurs ou âgés de moins de 18 ans. Désignation du lieu de détention par l'administration centrale. (C. 7 mai 1896.)

1895  
—  
1896

*Mise à la disposition du gouvernement.* Avis à donner au ministère de la justice. (C. 20 mai 1895.) — Étrangers condamnés. Envoi d'un bulletin de renseignements avant l'expiration de la peine. (C. 8 sept. 1896.) Voy. MISE A LA DISPOSITION DU GOUVERNEMENT.

1895  
1896

*Service hygiénique.* Nouveaux vases inodores. (C. 3 mai 1895.) — Fourniture du savon aux détenus. Quantités. (C. 7 sept. 1895.) — Cellules. Savonnière. (C. 31 déc. 1895.) — Emploi de vases en grès. Mesure de conservation. (C. 20 fév. 1896.)

Correspondance des détenues. Règlement. (C. 26 août 1896.)

*Habillement des détenus.* Dimensions. (C. 25 sept. 1896.) — Trousseau.  
Adjonction de deux camisoles de dessous. (G. 26 sept. 1896.)

✓

*Cautionnement.* Transmission des titres sous pli recommandé. (C.  
26 juin 1896.)

1896

*Bibliothèque* circulante. Bulletin de la Société générale des prisons de  
France. Communication à MM. les directeurs. (C. 20 mars 1896.)

*Bâtimens.* Travaux à exécuter aux habitations du personnel. Autorisation préalable. (C. 8 janvier 1896.)

1896

Adjudications. Cahiers des charges. Copie à envoyer au bureau du  
*Musée commercial*, à Bruxelles. (C. 28 juill. 1896.)

*Personnel.* Aides-surveillants. Création d'une brigade-école. (C. 29 février 1896.) Requêtes adressées à l'administration centrale. Intermédiaire indispensable des commissions administratives, ainsi que des chefs de service et des directeurs. (C. 31 mars 1896.) — Traitement des fonctionnaires et employés. (A. 25 juin et C. 26 juin 1896.) — Bulletins annuels de conduite. Renseignements. (C. 10 déc. 1896.) *Voy. Milice.*

*Quartiers de discipline et des jeunes condamnés.* Condamnés (garçons) mineurs de 18 ans. Maintien au quartier des jeunes condamnés jusqu'à l'âge de 21 ans accomplis. (C. 5 janv. 1896.)

*Punitions disciplinaires.* Notification aux condamnés punis. (C. 26 mars  
1896.)

*Service de médecine mentale.* Condamnés soumis à l'inspection trimestrielle. (C. 28 janv. 1895.) — Désignation des circonscriptions. Suppression de l'examen trimestriel de certains condamnés. (A. et C. 4 déc. 1896.)

*Rehabilitation* en matière pénale. (L. 29 avril 1896.) — insertion des nouvelles dispositions législatives dans les tableaux-règlements affichés dans les cellules des détenus. (C. 26 mai 1896.)

*Tarif alimentaire des détenus valides. Rations supplémentaires. Octroi  
limité. (C. 9 janv. 1896.)*

*Suicide.* Surveillance spéciale des détenus enclins au suicide. (C.  
26 mars 1896.)

*Statistique pénitentiaire.* Envoi du compte annuel à l'administration centrale avant le 15 mars de chaque année. (C. 14 janv. 1896.) — Règles. (C. 16 janv. 1896.)

*Visites aux détenus.* Règlement. (A. 24 juill. et C. 14 août 1895.) —  
Enfants détenus par voie de correction paternelle. Visites des  
membres des comités de patronage. Réquisition préalable. (C. 8 janv.  
1896.)

*Visites des prisons.* Autorisation préalable. Exception pour MM. les sénateurs et les représentants. Communication avec le personnel et les détenus. Interdiction. (C. 14 juill. 1896.)

*Mobilier*. Dons particuliers. Acceptation. Défense. Acquisitions directes.  
Interdiction. (C. 15 janv. 1897.)